



Marseille, le 13 juillet 2017

Jean Marc COPPOLA

Conseiller Municipal du 8e secteur Ancien Vice Président de la Région PACA

Marie-Arlette CARLOTTI

Conseillère Municipale du 3^e secteur Conseillère Métropolitaine AMP Ancienne Ministre Monsieur Stéphane BOUILLON Préfet de la Région PACA Place Félix Baret CS 80001 13282 Marseille Cedex 06

Monsieur le Préfet,

Par un courrier en date du 7 novembre 2016, nous avions, dans un premier temps saluer la sagesse de votre décision de dénoncer la Convention tripartite qui liait l'Etat, la ville de Marseille et l'AMS dans la gestion de l'Unité d'Hébergement d'Urgence de la Madrague-ville et du CHRS Saint-Louis.

Elle était l'aboutissement d'un processus d'enquête, d'audit et de rappels à la loi qui n'ont pas été respectés par le gestionnaire choisi il y a moins de deux ans.

Or le choix de l'Association SOS Solidarité n'a pas été une délivrance pour les salariés qui, après avoir été bafoués dans le cadre de leur travail par les anciens gestionnaires, continuent, aujourd'hui à subir les préjudices instaurés par l'ancienne équipe.

En effet, courageusement, ces derniers avaient dénoncé les dérives de la structure, les maltraitances sociales et s'étaient exposés en tant que lanceurs d'alertes et aujourd'hui, ils se retrouvent encore face à des cadres qui composaient l'équipe de l'AMS.

Dès lors, nous avions profité du Conseil Municipal du 26 juin 2017 pour, à nouveau, dénoncer la situation des salariés encore englués par les gestionnaires d'AMS et qui perdurent avec l'Association SOS Solidarité qui n'a pas donné la parole aux salariés mais au contraire les a encore plus opprimé en maintenant des anciens collaborateurs dans son équipe dont certains étaient à l'origine de tout ce qu'ils ont dénoncé.

L'Association SOS Solidarité n'a pas su rétablir ces dysfonctionnements et le climat social n'est toujours pas apaisé. Car aussi bien le personnel que les hébergés sont touchés par cette maltraitance.



Nous demandons, vivement et fermement, Monsieur le Préfet, que ces salariés, qui pour certains ont été licenciés par AMS et ceux qui sont restés sur le site, soient enfin protégés car nous constatons aujourd'hui que ceux qui ont fait preuve de civisme et de responsabilité sont opprimés et maltraités alors que certaines brebis galeuses étaient et font encore partie du personnel dirigeant de l'Association.

Il est temps, qu'une issue, qu'une solution leur soit enfin proposée pour qu'ils retrouvent leur droit, voire leur emploi et pour certains des indemnisations qui leur sont sûrement dues. Ce harcèlement, qui a été subi par les personnels et les usagers, était tellement virulent qu'il a occasionné des licenciements abusifs, des arrêts maladies et certains ont même été poussés à des ruptures conventionnelles.

Parmi les questions que nous vous soumettions dans le précédent courrier, je vous en reformule quelques unes :

- Quelles procédures ont été lancées à l'encontre des dirigeants responsables de la mauvaise gestion et des actes délictueux qui ont été commis ?
- Quel avenir pour les salariés licenciés abusivement ? Comment protéger les salariés qualifiés et compétents qui ont été mis sur la touche, en activité ou en arrêt maladie ?
- Comment allez-vous traiter les postes, de salariés en CDD proches d'une dirigeante, transformés en CDI après la dénonciation de la Convention, ou juste avant, sur des critères qui semblent ne pas être ceux de la qualification, de la compétence, de l'expérience...?
- Tirant les enseignements de plusieurs années d'opacité, de gestion calamiteuse, d'actes illégaux et délictueux, quel contrôle et quelle transparence comptez-vous mettre en place de façon à retrouver une gestion claire, saine, efficace et durable ?

Voilà où nous en sommes, actuellement, Monsieur le Préfet, par ce présent courrier, nous vous posons, à nouveau, les questions qui nous préoccupaient déjà et qui comme vous pouvez le constater n'ont pas été étudiés, n'ont pas été développés pour protéger les personnes touchées par ces diverses maltraitances et des actes délictueux des dirigeants responsables.

Nous nous tenons à votre disposition, Monsieur le Préfet, si vous estimez qu'une table ronde est nécessaire pour que nous travaillons communément sur des préconisations viables et pérennes pour le maintien et l'engagement de cette structure auprès des plus démunis et qu'un climat social basé sur la confiance soit restauré pour les différents intervenants travaillant sur ce site.

Dans l'attente d'une proposition de votre part,

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre sincère considération

Jean Marc COPPOLA

Marie-Arlette Carlotti

Pavillon Daviel - 2e étage − 13233 Marseille Cedex 20 − **(** 04 91 55 13 65

